

plat-ventre devant Louis XIV. Nos malheureux coreligionnaires du pays de Gex furent les premiers chassés ; ils vinrent un soir en grand nombre à Genève, chercher un refuge ; on ne les laissa même pas coucher en ville, ils furent obligés de se traîner encore le même jour dans le pays de Vaud. Bien tôt la foule des religionnaires français qui émigraient se dirigea sur Genève, à peine si on les laissait séjourner vingt-quatre heures. En vain Berne offrit à Genève tout son appui, si elle voulait résister aux ordres du roi de France, on le refusa, et cependant les traités mêmes reconnaissaient aux Genevois, comme aux autres Suisses, la faculté de recevoir chez eux les émigrés français pour cause de religion.

« Ce ne fut que plus tard que, la surveillance de Louis XIV s'étant relâchée au sein de ses guerres malheureuses, quelques familles françaises réfugiées parvinrent à se fixer à Genève, où elles achetèrent la bourgeoisie à des prix exagérés.

« Il fut clair dès ce temps-là que l'organisation politique qu'on s'était donnée pour faire de Genève une Rome protestante, avait tout à fait manqué son effet ; il n'en restait que l'infirmité ; l'influence religieuse était perdue. Bientôt la bourgeoisie s'en aperçut, et elle s'appliqua pendant tout le dix-huitième siècle à conquérir une liberté qu'on lui avait dérobée pour remplir un but qui fuyait devant elle.

« Maintenant que cette liberté est reconquise, voilà que ceux qui la détestent reprennent le vieux jeu, et, par une confusion d'idées, ils viennent nous donner comme base de la nationalité genevoise un but que nous ne pûmes jamais atteindre, et qui aujourd'hui serait coupable, car il tendrait à réveiller l'antagonisme religieux et à contrarier les développements que comporte notre nouvelle situation. »

Le comité-directeur de l'Union protestante se plaint amèrement du traité par lequel, il y a vingt-neuf ans, Genève agrandit son territoire de dix-sept communes catholiques. *Ce fut pour nous une abdication, disent-ils ; par ce seul fait nous fûmes vaincus et liés comme pays protestant.* La préface répond :

« Notre nationalité, loin d'être diminuée par ce fait, n'a fait que rentrer dans les conditions naturelles qui la constituaient jadis. La plus grande partie de ces communes composaient le domaine de Saint-Victor, et se trouvaient ainsi membres de l'ancien Etat de Genève. Notre nationalité naturelle a été interrompue par trois cents ans d'une nationalité forcée, qui reposait sur le principe d'un protestantisme absolu. Alors nous formâmes comme une oasis au sein de la vallée du Léman, nous étions séparés de nos voisins, nous vivions comme en dehors de notre habitation matérielle...

« ... Nous eûmes trois siècles d'un protestantisme absolu qui ne nous a menés à rien ; essayons de la liberté religieuse, vraie, sans réticence, comme elle est aux Etats-Unis d'Amérique, où, loin d'avoir engendré l'impunité, elle a raffermi le christianisme.

Ainsi, il y a à Genève deux espèces principales de protestantisme : un protestantisme libéral et un protestantisme fanatique. Le premier ne demande qu'à demeurer tranquille, le second prétend recommencer Calvin et remettre Genève sous le joug d'une sorte d'aristocratie persécutrice et bigote. C'est à cela que travaille la société secrète formée sous le nom d'Union protestante, dont il nous reste à étudier le Manifeste. Nous consacrerons un second article à ce document ; il en vaut la peine.

#### BULLETIN.

Visite de l'évêque de Montréal à Berthier. — Examens du collège de Chambly. — Incendie du Palais de Justice. — Troubles de Philadelphie.

Nous nous attendions à recevoir quelque jolie description des jours de fêtes qui signalèrent la visite de Mgr. de Montréal à Berthier. Le village avait pris, dit-on, l'aspect d'une réjouissance publique. On avait élevé un magnifique arc-de-triomphe, avec différents emblèmes, sur le chemin par lequel Sa Grandeur devait passer. Un corps nombreux de cavalerie avait aussi été organisé pour l'accompagner. Pendant les trois jours que dura la visite, les fêtes se succédèrent constamment. Dans l'intervalle des exercices, des concerts de musiques, des sylves de canon se faisaient entendre tour-à-tour. On fit même, sur l'île, un magnifique feu de joie, que Mgr. Gauthier, qui prenait part à cette agréable réjouissance, eut la bonté d'aller bénir lui-même. Tous ces détails nous ont été donnés par des témoins oculaires qui étaient tout réjouis de s'être trouvés à une si agréable fête, ne sachant toute fois qui devait l'emporter, ou le bon goût et la délicatesse des habitans de Berthier, ou leur politesse et leur respect religieux. Nous pensons bien que le respectable curé du lieu ne fut pas étranger à cette touchante manifestation, et qu'il était bien aise de trouver cette occasion de procurer à ses vertueux paroissiens ces momens de véritables réjouissances. Nous devons nous estimer heureux d'appartenir à une religion qui sait tourner à la gloire de Dieu les délassemens, dès lors qu'ils sont purs et innocens.

Comme il avait été annoncé, l'examen des élèves du collège de Chambly a eu lieu mercredi dernier. Ceux qui y ont assisté ont dû être satisfaits de la manière avantageuse avec laquelle les élèves ont répondu sur les

différentes branches d'éducation, qui avaient fait le sujet de leurs études durant l'année. La journée était des plus belles et l'assemblée des plus nombreuses. Plusieurs membres du clergé s'y étaient rendus pour être témoins des efforts et des progrès de cette intéressante communauté. Leur démarche n'a pas été perdue. Ils ont été agréablement réjouis des progrès flatteurs et rapides dont cette ardente jeunesse a donné des preuves si sensibles par la solidité et la facilité de ses réponses aux différentes questions qui lui furent adressées. Les succès, que plusieurs ont obtenu dans la représentation de deux drames qui y furent joués, ne sont pas moins dignes d'applaudissemens. Nous n'entrerons pas dans le détail des différentes matières qui y sont enseignées. On pourra en juger par la variété des couronnes qui furent remportées par ceux qui avaient le mieux réussi. Nous nous étions proposé d'en donner le programme aujourd'hui, mais une omission involontaire nous force à le retarder. Nous le ferons aussi-tôt qu'il sera possible.

Les amis du pays et les amis de l'éducation en particulier doivent observer avec satisfaction les heureuses dispositions et surtout l'ardeur progressive qui se développe tous les jours dans la jeunesse canadienne pour les belles-lettres et les beaux-arts. Nous aimons surtout à remarquer que la Religion n'est pas étrangère à ces glorieux efforts et qu'on la prend pour la première base du succès. C'est avec une bien douce satisfaction que nous avons entendu proclamer sans détour, durant l'examen, cette consolante vérité, dans un charmant petit discours sur l'essence, le but et les avantages de la littérature et surtout de la poésie. Le discours d'adieu ne fut pas moins remarquable par la beauté des sentimens de reconnaissance, de gratitude et d'affection qui en faisaient l'essence et la base. En somme, cet examen a été très-satisfaisant et nous espérons que ce succès ne manquera pas d'attirer un bon nombre d'élèves à cette maison, pour une autre année.

On voit par des annonces insérées dans le *Canadien*, que les exercices littéraires du séminaire de Québec auront lieu, cette année, les 29, 30 et 31 juillet, et ceux du collège de Saint-Anne les 31 juillet et 1er août.

Dans la nuit d'hier, le feu a consumé la toiture et tout le troisième étage du Palais de Justice. On prétend que cet incendie est l'œuvre d'incendiaires, et dès hier matin deux personnes ont été arrêtées sous soupçon. Mais on en fait peser toute la responsabilité sur un seul, l'autre s'étant rendu témoin du roi et ayant déposé sous serment que le premier lui avait offert une forte somme d'argent s'il voulait faire brûler le Palais de Justice. Voici les motifs qu'on prête à l'insignation du crime : Le prévenu avait été arrêté, l'automne dernier, sous accusation de vol et en était sorti depuis quelques temps sous caution, en attendant son procès. Les objets volés avaient été déposés dans le troisième étage de la Cour pour y être exhibés, lors du procès. On prétend qu'ils étaient des témoins irrécusables de ses vols, parce qu'il était facile aux maîtres des objets volés de montrer par l'identité de leur marque que ces objets leur appartenaient. C'était, dit-on, pour se débarrasser de cette seule preuve convaincante qu'il méditait ce crime et qu'il a réussi à l'exécuter. On prétend même qu'il devait avoir des complices pour le servir dans cette circonstance, puisque si l'on vouloit faire jouer les pompes, après leur arrivée, les tuyaux de cuir qui leur fournissaient l'eau se trouvèrent coupés à quatre places différentes et retardèrent par là l'usage des pompes ; quoiqu'il en soit, le feu ayant vrai-ement commencé dans l'appartement où étaient les effets, ils ont été consumés. Mais il parait qu'aucun des papiers du greffe de quelque importance, n'a été endommagé.

L'élection des Trois-Rivières a eu lieu le 15 du courant : M. Gréves étant le seul candidat a été proclamé élu immédiatement.

On trouvera aujourd'hui dans nos colonnes de longs détails sur les malheureux événemens de Philadelphie. Cette fois la presse n'a qu'une voix pour flétrir et condamner la conduite des natifs et leur coupable acharnement. On a peine à comprendre dans le siècle où nous vivons, qu'on puisse se prêter à une semblable barbarie. On est encore à deviner même les motifs de cette conduite criminelle. Car aujourd'hui c'est contre l'autorité que la populace se soulève et qu'elle combat, comme si elle voulait s'en débarrasser. Cependant on ne voit point qu'il y ait eu antérieurement des divisions entre le peuple et les troupes, et ce sont eux pourtant qui en sont aux mains. Voici toutefois le prétexte qu'on assigne à cet épouvantable carnage : Le 5 au matin le curé de St. Philippe de Néri fut informé par une lettre que l'église